



Services de l'approvisionnement et des contrats
30, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 0M6

MODIFICATION DE LA DEMANDE D'OFFRE À COMMANDE

Par la présente, la Demande d'offre à commande est modifiée; sauf indication contraire, toutes les autres modalités de la Demande d'offre à commande restent les mêmes.

N° de la modification : 1	Date de la modification : Le 9 juin, 2016
Bureau du directeur général des élections – [N° du dossier] : ECCL-RFSO-15-0580	
Titre : Services d'accompagnement	
Date de clôture de la demande de proposition : Le 12 juillet, 2016 à 2:00 p.m. (heure de Gatineau)	
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – Prière d'adresser toute demande de renseignements à l'autorité contractante: Bureau du directeur général des élections Services de l'approvisionnement et des contrats 30, rue Victoria Gatineau (Québec) K1A 0M6 proposition-proposal@elections.ca	
À l'attention de Chantal Lagacé	N° de tél. 819-939-1233

Partie 1. Interprétation

- 1.1** Élections Canada modifie par la présente et conformément à ce qui suit la demande d'offre à commande pour des services d'accompagnement qui porte le numéro ECCL-RFSO-15-0580 datée du 1^{ier} juin 2016 (la « DOC »). La présente modification fait partie intégrante de la DOC.
- 1.2** Tous les mots et expressions définis dans la DOC et employés dans la présente modification ont le sens qui leur a été donné dans la DOC, à moins qu'ils ne soient définis autrement dans le présent document et sous réserve du contexte.

Partie 2. Questions et réponses

Les questions suivantes ont été posées suite à la DOC et, par la présente, Élections Canada répond comme suit :

2.1 QUESTION 1

Questions

Dans l'appendice A de l'annexe A, partie IV – Paramètres, il est indiqué ce qui suit :

- a) les services d'accompagnement seront offerts à l'ACEC, au Centre de distribution ou à tout autre endroit de la RCN déterminé par le responsable technique ou le responsable du projet.

Peut-on en déduire que vous accepterez uniquement des services d'accompagnement offerts en personne (plutôt que par téléphone, par Skype, etc.)?

- b) Et comme la section 12 prévoit qu'« EC ne remboursera aucuns frais de déplacement ou de séjour et ne versera aucune indemnité pour le temps de déplacement », est-ce que cela signifie que vous vous intéressez seulement aux firmes situées dans la RCN?

Réponses

- a) Oui, EC acceptera uniquement des services d'accompagnement offerts en personne.
- b) Non, cela signifie qu'EC ne remboursera aucuns frais de déplacement ou de séjour et ne versera aucune indemnité pour le temps de remplacement.

2.2 QUESTION 2

Questions

- a) Est-ce que des services d'accompagnement de groupe seront fournis à des employés qui recevront aussi des services d'accompagnement individuel?
- b) Le groupe fait-il partie d'une cohorte, dont les membres se réuniront pendant un certain temps et recevront des services d'accompagnement individuel entre les rencontres de groupe?
- c) Avez-vous une idée du nombre de séances d'accompagnement individuel et de groupe qui seront organisées chaque année?

Réponses

- a) Il est possible que des employés participant à des séances d'accompagnement de groupe reçoivent aussi des services d'accompagnement individuel.
- b) Les groupes formeront une « cohorte », dont les membres se réuniront pendant un certain temps et pourraient recevoir des services d'accompagnement individuel entre les rencontres de groupe.
- c) Les séances auront lieu selon les besoins.

2.3 QUESTION 3

Question

« Chaque ressource proposée doit posséder un titre professionnel valide ou un diplôme d'études parmi les suivants... »

Qu'entendez-vous par « diplôme d'études »? De nombreux accompagnateurs professionnels ont des diplômes dans divers domaines techniques, sont devenus accompagnateurs à la suite d'un changement de carrière et ont de nombreuses années d'expérience en gestion sans lien direct avec leur formation universitaire initiale.

Réponse

Aux fins du critère O3, EC exige que chaque ressource proposée possède un titre professionnel valide ou un diplôme d'études parmi les suivants :

- a) grade ou diplôme d'un établissement d'études postsecondaires reconnu;
- b) Professional and Personal Coach Certification (PPCC);
- c) International Coach Federation (ICF);
- d) Accredited Coaching Training Program (ACTP);
- e) Approved Coach Specific Training Hours (ACSTH);
- f) Continuing Coach Education (CCE).

Un « diplôme d'études » s'entend d'un diplôme universitaire (p. ex. baccalauréat, maîtrise etc.) ou d'un diplôme collégial décerné par une université ou un collège (établissement postsecondaire) reconnu, situé au Canada ou aux États-Unis. Pour ce qui est des grades ou des diplômes obtenus ailleurs qu'en Amérique du Nord, une preuve d'équivalence canadienne est requise. (Cette attestation est aussi applicable pour C3)

2.4 QUESTION 4

Question

Auriez-vous l'obligeance de préciser les niveaux hiérarchiques des employés d'Élections Canada avec lesquels les accompagnateurs seront appelés à travailler dans le cadre de cette offre à commandes?

Réponse

L'offre à commandes pour des services d'accompagnement sera à la disposition de tous les employés d'Élections Canada.

2.5 QUESTION 5

Question

Auriez-vous l'obligeance de préciser le type d'accompagnement de groupe qui serait considéré comme une expérience pertinente pour cette demande d'offre à commandes? Par exemple : formation de groupe sur le leadership, gestion de situations, ateliers de perfectionnement des compétences, formation sur les compétences d'accompagnement.

Réponse

Expérience pertinente : Animation de séances d'accompagnement de groupe, comme il est décrit à la section 9 de l'appendice A de l'annexe A.

L'animation d'ateliers et de séances de formation ne sera pas considérée comme une expérience pertinente pour la prestation de services d'accompagnement de groupe.